



# 9<sup>e</sup> TOURNOI DE SAINT-GENIS BADMINTON

16 & 17 Novembre 2019

## Règlement particulier



### 1. DISPOSITIONS GENERALES

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBAD sous la responsabilité du juge arbitre (JA). Les JA du tournoi sont Bruno Momplot et Olivier Morier. Le GEO du tournoi est Philippe Schoofs.
2. Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes et la fédération française de badminton (n° à venir).
3. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
4. Le tournoi est ouvert à tous joueurs licenciés en France ou dans un autre pays européen.
5. La règlementation de la FFBAD s'applique également aux joueurs licenciés auprès de fédérations étrangères.

### 2. JOUEURS ET INSCRIPTION

6. Tout participant licencié en France doit être en règle avec la FFBAD, être en possession de sa licence 2019/2020 le jour du tirage au sort et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.
7. Les joueurs licenciés en France doivent s'inscrire sous leur licence française même s'ils possèdent également une licence étrangère.
8. Les joueurs étrangers doivent être en règle avec leur fédération nationale.
9. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs seniors de **NC à N2** ainsi qu'aux catégories **benjamin, minime, cadet** sans distinction de série.
10. La catégorie sénior est ouverte à tous les joueurs évoluant entre les catégories minimales et vétérans 7, celles-ci incluses.
11. L'inscription est autorisée sur 3 tableaux pour les joueuses étant au moins N3 dans l'un d'eux. Les autres participants sont autorisés à s'inscrire dans 2 tableaux.
12. Le tournoi comporte des tableaux de simple pour les cadets, minimes et benjamins. Les jeunes le souhaitant sont autorisés à se surclasser.
13. Les cadets et minimes participant aux tableaux jeunes peuvent également participer aux tableaux de double seniors.
14. Les inscriptions peuvent se faire individuellement sur Badnet, ou par club via la fiche d'inscription. Le nombre maximum de joueurs inscrits est de 400.
15. Les hommes classés P en simple ne peuvent s'inscrire à la fois en simple et en mixte.
16. Le montant des frais d'inscriptions est, par joueur, de 15€ pour 1 tableau (sauf 1 tableau jeune 12€), 22€ pour 2 et 26€ pour 3 tableaux.
17. Les tableaux seront constitués selon le CPPH des participants, mais l'organisateur prévoit un nombre minimum de participants de chaque niveau afin de garantir l'équilibre des tableaux respectifs et celui du tournoi dans son ensemble.
18. Les inscriptions peuvent se faire sur Badnet ou en remplissant la fiche d'inscription. Cette dernière est à renvoyer par email **avant le 2 novembre 2019** à l'adresse suivante : [tournoi@st-genis-badminton.fr](mailto:tournoi@st-genis-badminton.fr)
19. Le paiement peut être effectué **par virement de préférence** (RIB disponible sur le site du club) avant le 2 novembre 2019. En cas de paiement par chèque, celui-ci peut être envoyé par la poste à l'adresse suivante avant le 2 novembre 2019 :



# 9<sup>e</sup> TOURNOI DE SAINT-GENIS BADMINTON

16 & 17 Novembre 2019



## Règlement particulier

*Patricia Clerc, 1771c rue du jura 01170 Cessy*

20. Les joueurs seront inscrits au tournoi ou, à défaut, placés dans la liste d'attente dans l'ordre d'envoi du paiement.
21. Les listes d'attentes pour chaque catégorie et discipline seront publiées et mises à jour régulièrement par l'organisateur.

### 3. TABLEAUX

22. Tous les tableaux seront joués en poules puis en élimination directe.
23. Le comité organisateur se réserve le droit, sous le contrôle du juge arbitre, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.
24. Le comité organisateur en accord avec le juge-arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi, tout en respectant le Règlement Général des Compétitions.
25. Les têtes de séries seront désignées par le comité organisateur et le juge arbitre selon leur CPPH au **8 novembre 2019** (mise à jour du 7 novembre 2019). Le tirage au sort aura lieu le 9 novembre 2019.

### 4. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

26. Pour la catégorie senior, les disciplines du Simple Dames (SD), Simple Hommes (SH) et Mixte (Mx) commenceront le samedi, Les Doubles Dames (DD) et Doubles Hommes commenceront le dimanche (DH). **Les tableaux commençant le samedi peuvent se terminer le dimanche.**
27. Tous les matchs des catégories benjamin, minime et cadet (SD et SH) se dérouleront **exclusivement le samedi.**
28. L'ordre des matchs respectera l'échéancier dans la mesure du possible. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés jusqu'à une heure en avance.
29. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le juge arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le juge arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. A défaut, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
30. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boisson, serviette...).
31. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
32. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
33. Les matchs seront joués en 2 sets de 21 points en auto-arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel au JA qui pourra, selon la nécessité, désigner un arbitre ou une personne faisant office.
34. Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation à compter de l'appel de leur match. Ces 3 minutes comprennent le test des volants, la prise de repères et le changement de tenue. L'échauffement des joueurs aura eu lieu auparavant.



# 9<sup>e</sup> TOURNOI DE SAINT-GENIS BADMINTON

16 & 17 Novembre 2019

## Règlement particulier



35. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée sur les terrains.
36. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : Yonex Aerosensa 20
37. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes,...) sera compté comme faute, sauf au service, où Il pourra être réengagé **une** fois par service au maximum. Un volant touchant un filin est annoncé "let" au service et en jeu.
38. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux JA, aux arbitres, aux organisateurs, aux joueurs en cours de match ainsi qu'aux entraîneurs (maximum deux par demi terrain).
39. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour 20 secondes avant la fin de chaque pause sinon ils pourront être sanctionnés par le juge arbitre de la salle.
40. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e) ou des responsables pour les mineurs. Le JA peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
41. Le joueur forfait devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la compétition à la Ligue Auvergne-Rhône Alpes de Badminton sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (tournois et interclubs).
  - **Par mail de préférence** : sophie.bluy@[badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org)
  - (Par courrier : Ligue AURA Badminton - 37 route du Vercors - 38500 Saint-Cassien)
42. En cas de forfait, les joueurs inscrits peuvent être remplacés par d'autres figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En double, si un joueur est forfait, le joueur restant pourra proposer le partenaire de son choix sous réserve que ça ne modifie pas les têtes de séries du tableau concerné et que cela respecte le RGC.
43. Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné. Dans le cas d'un mineur, c'est un responsable majeur qui doit présenter la contestation.
44. Pour les tableaux jeunes, le coaching n'est autorisé qu'aux pauses à 11 et entre les sets.

## 5. DIVERS

45. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.
46. L'organisation se réserve le droit de diminuer le montant des récompenses des tableaux comprenant 6 joueurs/paires ou moins. En cas de regroupement ou de suppression de séries, les récompenses des séries non jouées ne seront pas redistribuées.
47. Les joueurs autorisent le club à utiliser les photos et vidéos prises pendant le tournoi à des fins de communication.
48. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents se produisant dans le cadre de l'événement y compris la pasta party.
49. Le comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette compétition en observant ce règlement et en respectant les décisions des JA.

Bruno Momplot

Olivier Morier

Philippe Schoofs